



Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant mise à jour du plan local d'urbanisme de la commune de Lisle sur Tarn

N°2023 02.

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-60, L 163-10, R 153-18, R-153-18 et R 163-8

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 Juin 2012 approuvant le plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 approuvant la révision du plan de prévention du risque mouvement de terrain – effondrement des berges sur la rivière Tarn et ses affluents

VU notamment les plans et documents ci-annexés,

A R R E T E :

ARTICLE 1 :

Le plan local d'urbanisme de la commune de Lisle sur Tarn est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- est annexé au PLU le dossier de P. P. R. ;
- est complétée la liste des servitudes d'utilité publique ;

ARTICLE 2 :

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

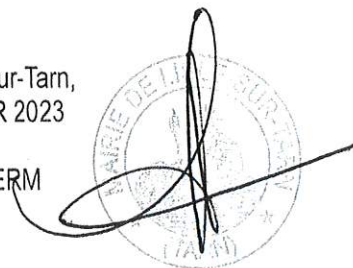
ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Lisle-sur-Tarn,
le 9 JANVIER 2023
Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le 10 JAN. 2023, publié le 10 JAN. 2023 et/ou notifié à l'intéressé(e) le 10 JAN. 2023, lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), Maryline LHERM, Maire de Lisle sur Tarn

certifie que :

L'arrêté préfectoral en date du **14 décembre 2022**, prescrivant l'approbation de la révision du plan de prévention des risques mouvement de terrain – effondrement des berges sur la rivière Tarn et ses affluents, a été affiché ce jour, et ce pendant un mois, en application de l'article R562-9 du Code de l'environnement.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Lisle sur Tarn
Le 09/01/2023

Exemplaire à retourner :

DDT du Tarn – SERES/BPR - 19 rue de Ciron 81013 Albi Cedex 09